



LYCEE NIEPCE - BALLEURE

141, avenue Boucicaut – BP 50099
71321 CHALON sur SAONE CEDEX
Tél. 03.85.97.96.00
Fax 03.85.97.96.01

ACCES AU SELF

L'accès au self implique l'utilisation d'une carte magnétique à chaque passage à la borne. Elle est **gratuite** pour les **nouveaux élèves** et sera distribuée à la rentrée. Elle est valable pendant toute la scolarité au lycée et devra être **obligatoirement** remplacée en cas de perte ou de dégradation : coût 6,00 €.

INTERNAT 2022

INTERNAT TARIFS ANNUELS AU 1^{er} JANVIER 2022

Tarifs fixés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
susceptibles d'être revalorisés au 01/01/2023

Internes	1 600,00 €
Internes post baccalauréat C. P. G. E.	1 764,00 €
Internes-externés	1 315,00 €

L'inscription à l'internat est valable pour la durée de l'année scolaire. L'internat est ouvert du lundi au vendredi. Il n'y a pas donc pas de possibilité d'accueil le dimanche soir.

DEMI-PENSION 2022

Pour la demi-pension, l'élève a le choix entre la demi-pension au forfait ou la demi-pension au repas.

DEMI-PENSION AU FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS

	DP 4 Jours	DP 5 jours
1 ^{er} trimestre de septembre à décembre	193,52 €	227,50 €
2 ^{ème} trimestre de janvier à mars	152,24 €	178,75 €
3 ^{ème} trimestre de avril à juillet	152,24 €	178,75 €

Vous pourrez choisir le forfait courant septembre dès que l'emploi du temps sera définitif.



LE CHOIX DU FORFAIT EST VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.

DEMI-PENSION AU REPAS 2022

Le choix du règlement de la demi-pension au repas peut se faire quel que soit le nombre de repas pris par semaine.
Prix du repas : 4,40 €

La carte self devra être approvisionnée à l'avance et le repas réservé avant 10 h 30 ou annulé :

- sur le site internet du Lycée : www.cite-niepce-balleure.fr depuis un P.C. ou un téléphone portable,
- aux bornes de La Vie Scolaire,
- dans le hall externat et dans la rue des ateliers (réservation pour le jour même).

avant 10 h 30 pour le repas de midi.

Vous pouvez réserver vos repas jusqu'à 7 semaines à l'avance (de vacances à vacances). Dans le cadre de la lutte « anti-gaspillage alimentaire » préconisée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les réservations inutiles devront être annulées.

POUR PAYER

1. Pour les demi-pensionnaires au repas :

Vous pouvez choisir :

- le paiement en ligne :

- sur le site internet du Lycée Niepce sur téléphone portable ou sur P.C. :

↳ www.cite-niepce-balleure.fr

▪ cliquez à droite de l'écran sur 

▪ La fenêtre **espace numérique** s'affiche,

⇒ ▪ 1^{ère} visite : créer un compte.

↳ demander la création d'un compte :

- saisir les informations (si vous n'avez pas encore votre carte self, taper 00000),

ENVOYER

Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail sous 48 heures.

⇒ 2^{ème} visite : accès à votre compte :

↳ s'identifier :

- saisir votre identifiant et votre mot de passe,

CONNEXION

- le virement, un RIB est disponible à l'intendance,

- le chèque bancaire,

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- la carte bancaire,

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique

2. Pour les demi-pensionnaires au forfait et internes :

⇒ Le règlement peut se faire à réception de l'avis au famille (facture), au cours de chaque trimestre, soit :

- en ligne via le téléservice (une procédure sera transmise avec la première facture),

- par virement, un R.I.B. est disponible à l'Intendance,

- par chèque à l'ordre du Lycée Niepce Balleure

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- par carte bancaire

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique.

⇒ Par prélèvement mensuel de Octobre à Décembre et de Février à Juillet (un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis dès la rentrée)

AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l'assistante sociale du Lycée au 03.85.97.96.26. L'aide sera attribuée après étude strictement confidentielle des revenus et des charges.

L' Agent Comptable,


F. VOLTZ